

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 12.10.2022

Numéro de version 1

Révision : 12.10.2022

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit : **DEGRIPPANT**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie d'usage principal : Aerosols

Spec. d'usage industriel / professionnel : /

Emploi de la substance / de la préparation : Réservé à un usage professionnel

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

- Producteur/fournisseur :

LUBEXCEL

ZI Actipôle BP 42

F-85170 Belleville sur Vie Tél : 0821

740 250

Fax : 02 51 47 75 08

Email : contact@lubexcel.com

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence :

France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Belgique - Tel : 32 070/245 245

Suisse : 145

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (UE) n° 1272/2008 :

H222 Flam. Aerosol 1 H229

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :



· Pictogrammes de danger :

· Mention d'avertissement : Danger

· Mentions de danger :

· H222 Flam. Aerosol 1

· Aérosol extrêmement inflammable.

· H229

· Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Conseils de prudence :

P210 :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 :

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 :

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Fiche de données de sécurité
Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 12.10.2022

Numéro de version 1

Révision : 12.10.2022

Nom du produit : DEGRIPPANT

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

- **Contient** : Aucun
- **2.3 Autres dangers** :
- Aucun

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% hydrocarbures aromatiques	N° CAS : 1174522-09-8 EINECS : 918-481-9 N° REACH : 01-2119457273-39 Classification CLP : EUH066 H304 Asp. Tox.1	<60 %
Huile de paraffine	N° CAS : 8042-47-5 EINECS : 232-455-8 N° REACH : 01-2119487078-27 Classification CLP : H304 Asp. Tox.1	<40%
Dioxyde de carbone	N° CAS : 124-38-9 EINECS : 204-696-9 N° REACH : Classification CLP :	<3%
Acide benzène sulfonique, C15-35 dérivés d'alkyles à chaîne ramifiée, sels de sodium	N° CAS : 68608-26-4 EINECS : 271-781-5 N° REACH : Classification CLP : H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2	<2%

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

· **Remarques générales** :

- En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Après inhalation :

Faire asseoir en position droite, apporter de l'air frais, laisser se reposer et emmener immédiatement à l'hôpital.

Après contact avec la peau :

Retirer les vêtements contaminés, rincer avec beaucoup d'eau puis consulter un médecin si nécessaire.

· **Après contact avec les yeux** :

Rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact si cela est possible aisément) puis emmener chez un médecin.

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 12.10.2022

Numéro de version 1

Révision : 12.10.2022

Nom du produit : DEGRIPPANT

· Après ingestion :

Laisser rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements et emmener immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Contact avec la peau :	Aucun
Contact avec les yeux :	Rougeur
Ingestion :	Diarrhée, céphalée, crampes abdominales, somnolence, vomissements
Inhalation :	Aucun

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucun

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction : CO2, Mousse, Poudre, Eau pulvérisée

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Aucun

· 5.3 Conseils aux pompiers :

· Produits extincteurs à éviter : Aucun

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Procédés de nettoyage : Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

· 6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 12.10.2022

Numéro de version 1

Révision : 12.10.2022

Nom du produit : DEGRIPPANT

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aerosols

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs TLV sont connues

Dioxyde de carbone 9131 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition :

Protection respiratoire :	Pas besoin de moyens de protection respiratoire. En cas d'exposition nocive, utilisez des masques antigaz du type ABEK. A utiliser éventuellement avec une ventilation d'extraction suffisante.	
Protection de la peau :	Manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,35 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	
Protection des yeux :	Garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	
Autre protection :	Vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Point de fusion/trajet de fusion: /

Point d'ébullition/trajet d'ébullition: -57 °C — 300 °C

pH: /

pH 1% dilué dans l'eau: /

Pression de vapeur/20°C: 100 Pa

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 12.10.2022

Numéro de version 1

Révision : 12.10.2022

Nom du produit : **DEGRIPPANT**

- **Densité de vapeur:** sans objet
- **Densité relative/20°C:** 0,8000 kg/l
- **Aspect/20°C:** liquide
- **Point d'éclair:** 61 °C
- **Inflammabilité (solide, gaz):** sans objet
- **Température d'auto-inflammabilité:** 255 °C
- **Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):**
 - 6,000 %
- **Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité(Vol %):**
 - 0,700 %
- **Propriétés explosives:** sans objet
- **Propriétés comburantes:** sans objet
- **Température de décomposition:** /
- **Solubilité dans l'eau:** insoluble
- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** sans objet
- **Odeur:** caractéristique
- **Seuil olfactif:** sans objet
- **Viscosité dynamique, 20°C:** 1 mPa.s
- **Viscosité cinématique, 40°C:** 1 mm²/s
- **Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):** 0,040

- **9.2 Autres informations :**
 - **Composé organique volatile (COV):** 59,69 %
 - **Composé organique volatile (COV):** 485,082 g/l
 - **Épreuve de combustion entretenue:** /

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Stable sous conditions normales.
- **10.2 Stabilité chimique :**
 - Eviter des températures extrêmement élevées ou basses.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucunes dans des conditions normales.
- **10.4 Conditions à éviter :** Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
- **10.5 Matières incompatibles :** Conserver à l'écart de toute source d'ignition.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Fiche de données de sécurité
Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 12.10.2022

Numéro de version 1

Révision : 12.10.2022

Nom du produit : DEGRIPPANT

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Au sujet de la préparation même : Aucune information complémentaire disponible.

Toxicité aiguë calculée, ETA orale : /

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée : /

Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% hydrocarbures aromatiques	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Huile de paraffine	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Dioxyde de carbone	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
acide benzène sulfonique, C15-35 dérivés d'alkyles à chaîne ramifiée, sels de sodium	DL50 orale, rat: 2 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Aucune information complémentaire disponible.

· 12.2 Persistance et dégradabilité :

Les tensioactifs contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol :

· Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV) : 1

Solubilité dans l'eau : insoluble

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT : Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 12.10.2022

Numéro de version 1

Révision : 12.10.2022

Nom du produit : **DEGRIPPANT**

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Il est interdit de déverser ce produit dans des égouts. L'élimination doit être assurée par des services agréés. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA 1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

UN 1950 Aérosols, Inflammable, 5F, (D)

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA 5F

· Classe

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA Non applicable

· 14.5 Dangers pour l'environnement : Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Caractéristiques de danger :

Risque d'incendie. Risque d'explosion. Les dispositifs de confinement peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.

Indications supplémentaires :

Se mettre à l'abri. Se tenir à l'écart des zones basses. Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.



RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 1

· Composé organique volatil (COV): 59,690 %

· Composé organique volatil (COV): 485,082 g/l

· Étiquetage par Règlement (CE)

648/2004: Hydrocarbure aliphatiques > 30%, Agents de surface anioniques < 5%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 12.10.2022

Numéro de version 1

Révision : 12.10.2022

Nom du produit : **DEGRIPPANT**

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Acronymes et abréviations :**

- **ADR:** Accord européen relatif au transport international des marchandises. Dangereuses par Route
- **ATE:** Acute Toxicity Estimate
- **BCF:** Facteur de bioconcentration
- **CAS:** Chemical Abstracts Service
- **CLP:** Classification, Labelling and Packaging of chemicals
- **EINECS:** European Inventory of Existing Commercial chemical Substances
- **LC50:** median Lethal Concentration for 50% of subjects
- **LD50:** median Lethal Dose for 50% of subjects
- **Nr.:** Numéro
- **PTB:** persistant, toxique et bioaccumulable
- **TLV:** Threshold Limit Value
- **UFI:** Unique Formula Identifier
- **VPVB:** substances très persistantes et très bioaccumulables
- **WGK:** Classe de pollution des eaux
- **WGK 1:** peu dangereux pour l'eau
- **WGK 2:** dangereux pour l'eau
- **WGK 3:** extrêmement dangereux pour l'eau

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Texte intégral des phrases H et EUH:

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H222 Flam. Aerosol 1: Aerosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H304 Asp. Tox. 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.

H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

Méthode de calcul CLP :

Méthode de calcul

Motif de révision, modifications des éléments suivants :

Aucun

Numéro de référence SDS :

ECM-108841,00

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe III/A du règlement (UE) N° 2015/830. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoquée par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude de caractère approprié et de la sécurité du matériau.